

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU 29 MARS 2019

Date de convocation :
12 mars 2019

Date d'affichage :
12 mars 2019

Nombre de délégués :

En exercice	:	58
Présents	:	42
Pouvoirs	:	04
Absents ou excusés	:	12

Objet : Adoption
du compte de gestion
(Budget annexe IRVE)

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-neuf mars à dix heures quarante-cinq, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle du BURO Club à Terssac, sous la présidence de Monsieur Alain ASTIÉ, Président.

Membres présents : Mme BOUSQUET, MM. ASTIÉ, BERTRAND, TARROUX, ALRAN, ESPITALIER, GOURDOU, CABOT, GOURC, AUDARD, TORRIJOS, ICHARD, JOURDE, JONGBLOET, COLLADO, COMENT, DE LAPANOUSE, ALGANS, BALARDY, VIVAN, LEMONNIER, AZAIS, GRAN, FORTANIER, LAGASSE, MARIGO, COLOM, SALVETAT, VERNIER, MAYNADIER, MAHOUX, REYJAUD, JACQUET, MAURY, PINEL, BOZZO, PATTE, BUFFEL, ESQUERRE, MYLONAS et SABLAYROLLES formant la majorité des membres en exercice ;

Membres ayant donné pouvoir :

- M. FARENC a donné pouvoir à M. AZAIS
- M. BIAU a donné pouvoir à M. FORTANIER
- M. LEROUX a donné pouvoir à M. COLOM
- M. DARGEIN-VIDAL a donné pouvoir à M. ESQUERRE

Membres excusé et remplacé : M. CHAMAYOU

Membre excusés : MM. BARROU, BERTHIER, SOULA, SANCHEZ, COMBELLES, GOZE, BENAMAR, ESCANDE, PRADELLES, ESCUDIER, FERNANDEZ, MEYSSONNIE et BIEZUS.

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

.../...

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le comité syndical, **à l'unanimité** :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018 du budget annexe IRVE. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

A Albi, 29 mars 2019

Le Président,



A. ASTIÉ